

Ville de Castillon-la-Bataille  
Extrait du registre des délibérations du  
Conseil Municipal - Séance du 30  
octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 18 | ABSENTS EXCUSÉS 05 | VOTANTS 23

**OBJET : N° L23-10/57-07/RH MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DANS LA CADRE DE L'INSTRUCTION DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

**Étaient présents** : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORCIAC, Séverine DECROCK, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER.

**Étaient absents excusés** : Jean-François LAMOTHE donne procuration à Jacques BREILLAT, Josette MASSARIN donne procuration à Florence JOST, Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER donne procuration à Fernand ESCALIER, Patricia COURANJOU donne procuration à Jean-Luc BELLEINGUER.

*Le scrutin a eu lieu, Hicham TARZA a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions de l'article 61, modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 article 75 ;

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 modifié relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant que dans le cadre du retrait du droit de préemption urbain au profit de la commune de Castillon-la-Bataille, la commune propose à l'intercommunalité de mettre à disposition de l'intercommunalité, à titre gracieux et pour une durée de 300h par an, l'agent en charge de l'urbanisme et de poursuivre l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner ;

Considérant que cette mise à disposition fera l'objet d'une convention dédiée entre la Communauté de Communes de Castillon-Pujols et la Commune de Castillon-la-Bataille ;

Vu l'accord de l'agent concerné ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 voix pour et 2 abstentions :**

**DECIDE de mettre à disposition de la Communauté de Communes de Castillon-Pujols un agent pour réaliser l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner de la commune de Castillon-la-Bataille, pour une durée de 300h/an et à titre gracieux.**

PAGE 1

**Mairie de Castillon-la-Bataille**

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille \* téléphone 05 57 40 00 06 \* fax 05 57 40 33 06 \* [mairie@castillonlabataille.fr](mailto:mairie@castillonlabataille.fr)

Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20231030-L23105707RH-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2023  
Date de réception préfecture : 02/11/2023

Ville de Castillon-la-Bataille  
Extrait du registre des délibérations du  
Conseil Municipal - Séance du 30  
octobre 2023

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.**

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Le 30 octobre 2023  
Le Maire,  
**Jacques BREILLAT**



**PAGE 2**

**Mairie de Castillon-la-Bataille**

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille \* téléphone 05 57 40 00 06 \* fax 05 57 40 33 06 \* [mairie@castillonlabataille.fr](mailto:mairie@castillonlabataille.fr)

Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20231030-L23105707RH-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2023  
Date de réception préfecture : 02/11/2023